

Déclencher un cercle vertueux de compétitivité industrielle

Contribution au Cnegi

26 janvier 2010

Michel DIDIER
Président de Coe-Rexecode

Au cours des dix dernières années, notre base industrielle s'est contractée non seulement par rapport au monde dans son ensemble mais aussi, ce qui est plus difficilement compréhensible, par rapport à la zone euro. Ce constat préoccupant ne concerne pas à titre principal nos grands groupes mondialisés. Ceux-ci sont bien dirigés et réussissent sur le marché mondial. Le constat porte sur la compétitivité du « territoire France ». Les enjeux sont la création de pouvoir d'achat et l'emploi sur le territoire français.

Dans l'économie industrielle actuelle, la compétition entre territoires ne porte pas seulement sur le produit final, mais aussi sur tous les maillons successifs de la chaîne de production (y compris les activités de services amont nécessaires à l'industrie). Si le territoire est moins compétitif, l'industrie peut se désagréger à de nombreux niveaux. On ne peut donc pas raisonner seulement par filières sectorielles, il faut aussi être attentif aux facteurs transversaux de compétitivité et notamment à la formation des coûts de production.

Plusieurs causes sont possibles pour expliquer notre dégradation, la principale d'entre elles est la mise en œuvre des

« 35 heures », qui coïncide exactement avec la rupture de notre compétitivité. Dans les conditions où elle a été faite, la réduction de la durée du travail a fait peser sur l'industrie à la fois des surcoûts élevés et des contraintes quantitatives. L'indicateur le plus significatif est la part de marché à l'exportation. Notre part dans les exportations de la zone euro a décroché à partir de 1999. Elle a diminué de 1999 à 2008 de 16,8 % à 13,2 %, soit près de quatre points des exportations totales de la zone euro. Cela représente à peu près 100 milliards d'euros d'exportations perdues en fin de période (la perte cumulée est bien supérieure). C'est aussi plus d'une cinquantaine de milliards de revenu national de perdu et au moins 30 milliards de recettes publiques en moins.

Une réponse à la perte de compétitivité, proposée et répétée dans tous les rapports est « il faut plus de recherche, d'innovation notamment dans les entreprises moyennes ». C'est vrai (nous avons trop peu de PME qui cherchent, trop peu de PME qui exportent, trop peu de PME tout court). Mais cette réponse décrit des symptômes plus qu'elle explique le mal. Quoi qu'on fasse en matière de recherche et d'innovation (et il faut bien sûr le faire), les mesures possibles n'auront pas d'effets visibles sur la croissance industrielle avant 5 à 10 ans.

Or, il faut enrayer bien avant cela le processus de désindustrialisation, ne serait-ce que pour conserver une base physique pour développer utilement les politiques de recherche. Les neuf dixièmes des innovations techniques naissent dans l'industrie. Les effets des politiques de recherche et d'innovation arriveront trop tard si l'industrie se contracte plus vite que n'apparaissent les effets des nouvelles politiques de recherche et d'innovation.

C'est pourquoi nous estimons qu'il faut une mesure de compétitivité forte et rapide à effet immédiat pour inverser le

mouvement de contraction. La seule mesure d'effet rapide est une baisse des coûts de production. La suppression de la taxe professionnelle (et son remplacement par de nouveaux impôts) va bien dans ce sens, mais elle reste d'impact limité. Celui-ci peut être évalué pour l'industrie à une baisse des prix à la production de 1,7 %. L'effet sur les exportations serait d'environ 5 milliards d'euros d'exportations en plus. La part des exportations françaises dans les exportations européennes regagnerait 0,2 point (sur 3,6 points perdus).

D'autres mesures sont nécessaires. A titre d'illustration, on peut par exemple estimer l'effet de la suppression des cotisations « familles » payées par les entreprises des secteurs exposés (principalement l'industrie). Celle-ci permettrait de regagner environ 0,5 point de part de marché. C'est encore peu sur les 3,6 en effet perdus.

Un objectif souhaitable devrait être d'au moins 10 à 15 milliards d'euros d'allégement des coûts industriels. Combiné à un ensemble d'actions plus structurelles largement énoncées dans le rapport, c'est ce qu'il faudrait envisager pour donner leur efficacité aux autres mesures de renforcement industriel et enclencher un cercle vertueux conduisant progressivement à une réindustrialisation de notre territoire.